

**BERNIER, Serge et Jean PARISEAU, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome 2 : 1969-1987 : langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale.* Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1991.**

André Braën

Volume 47, numéro 1, été 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305185ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305185ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Braën, A. (1993). Compte rendu de [BERNIER, Serge et Jean PARISEAU, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome 2 : 1969-1987 : langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale.* Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1991.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 47(1), 96–98. <https://doi.org/10.7202/305185ar>

BERNIER, Serge et Jean PARISEAU, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*. Tome 2: 1969-1987: *langues officielles: la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*. Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1991.

La question linguistique n'est évidemment pas étrangère à la vie politique et sociale du Canada. On peut même dire qu'elle en a toujours constitué un thème dominant et... diviseur. L'édifice linguistique s'est érigé lentement sur la scène fédérale canadienne et a pris un essor véritable à la fin des années soixante au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* (SRC, 1970, c.0-2) adoptée par le Parlement canadien dans le sillage des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Par la suite, plusieurs dispositions de cette législation, en particulier celles relatives au statut des deux langues officielles dans les institutions fédérales, seront enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés de 1982*.

On peut bien, sur un plan juridique, proclamer l'égalité des deux langues officielles au sein des institutions fédérales; cela ne garantit pas pour autant l'égalité réelle et leur statut véritable peut différer d'un secteur d'activités à l'autre. Ainsi, on sait que plusieurs ministères et organismes de l'administration fédérale ont joui d'une notoriété à cet égard, se distinguant en particulier par une résistance certaine à la reconnaissance du français. La Défense nationale du Canada et ses composantes ont partagé cette «notoriété».

Serge Bernier et Jean Pariseau ont entrepris une vaste étude de ce mouvement linguistique, essentiellement la reconnaissance du fait français et de la langue française au sein des Forces armées canadiennes. Le premier volet de cet ouvrage, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées*, tome 1: 1763-1969: *le spectre d'une armée bicéphale*, a été

remarqué et jugé remarquable par l'attribution du Prix Champlain 1988 notamment à cause de sa présentation et de ses qualités de synthèse et de rigueur.

Les auteurs ont récemment complété le second volet de leur étude, qui fait l'objet de ce compte rendu. L'année 1969 a été choisie comme point de départ de ce second volet parce qu'elle correspond à l'époque où fut adoptée la législation fédérale sur les langues officielles, ainsi que le plan des langues officielles dans les Forces armées canadiennes qui entrera en vigueur en 1972. Pour clore l'ouvrage, on a choisi l'année 1987 simplement parce qu'elle correspondait à l'échéance officielle dudit plan.

Très largement descriptive, l'étude analyse l'évolution de la question linguistique durant cette époque aussi bien dans la composante militaire que civile de ce secteur d'activités fédérales. Ce serait la résurgence du nationalisme québécois dans les années soixante, ainsi que la personnalité des gens aux commandes soit du ministère de la Défense nationale, soit de l'État-major, qui auraient été ainsi à la source du premier véritable plan d'intégration des francophones au milieu militaire canadien (p. 668). Dès les premières pages, les auteurs rappellent en effet au lecteur le caractère totalement britannique, ce qui englobe aussi l'aspect linguistique, qui marquait depuis toujours les Forces armées canadiennes. Ce caractère sera à peine atténué par de timides avancées francophones comme, par exemple, la création du Royal 22<sup>e</sup> régiment à l'automne 1914 (p. 3-5).

L'étude est regroupée en cinq parties qui comptent chacune deux chapitres. La première partie traite de la réponse militaire à la loi sur les langues officielles. Le chapitre 9 analyse le plan des langues officielles qui constitue cette réponse, et le chapitre 10 s'attarde à son application largement décentralisée. La seconde partie décrit l'évolution de la question dans des secteurs clés. Plus particulièrement, le chapitre 11 traite de l'objectif quantitatif de la présence francophone d'abord fixé à 28%, puis revu à la baisse, et le chapitre 12 s'attarde sur un aspect important de la réponse militaire au malaise canadien, soit la création des unités de langue française (ULF). Une troisième partie s'intitule la «formation des militaires». Le chapitre 13 analyse à cet égard le Francotrain qui est le plan d'instruction en français des Forces armées, un programme qui s'est largement embourbé, puisqu'en 1987 seulement 8,7% de tous les cours dispensés l'étaient en français (p. 291). Le chapitre 14 analyse la situation prévalant au niveau de l'enseignement supérieur, guère plus rose aux dires des auteurs, en particulier dans les collèges militaires, les écoles et collèges d'État-major et au collège de la Défense nationale. La quatrième partie traite du bilinguisme institutionnel. Extrêmement documentée (plus de deux cents pages), elle s'attarde à la question des cours de langue seconde (chapitre 15) ainsi qu'aux coûts liés à l'implantation de ces mesures (chapitre 16). Enfin, la cinquième partie constitue en fait un complément à l'analyse des auteurs qui s'attardent cette fois à l'effort linguistique des effectifs civils du ministère et des Forces armées. Le chapitre 17 traite ainsi des deux cas jugés exceptionnels et où le bilinguisme, sinon l'égalité des composantes anglophone et francophone, s'est implantés avec célérité et sans heurt; le lecteur apprendra ainsi qu'il

s'agit des écoles pour les enfants des militaires et aussi du Service de l'aumônerie militaire, où la nécessité tant spirituelle que militaire a fait loi. Enfin, le chapitre 18 analyse la réponse des effectifs civils à l'application de la législation sur les langues officielles.

L'ouvrage contient une table des matières où, étrangement, n'apparaît pas la conclusion (p. 665), et une liste des abréviations, lesquelles sont utilisées avec modération dans le texte mais beaucoup moins dans les notes à la fin de l'ouvrage (p. 739-844), ce qui rend la lecture des renvois quelque peu pénible. Mais il faut savoir gré aux auteurs d'en avoir épargné leur texte proprement dit. L'ouvrage renferme également dix-huit annexes fort pertinentes et un index analytique. De façon générale, il est également assorti de plusieurs photographies ainsi que de nombreux tableaux qui ajoutent à la compréhension et à l'intérêt de l'analyse et qui, surtout, permettent de visualiser rapidement les données. La lecture est donc agréable, le texte est clair; l'analyse, quoique souvent descriptive, reste très intéressante et est bâtie avec rigueur.

Sur le plan du contenu, le lecteur sera simplement ravi des données contenues dans ce deuxième tome. Il reste fascinant d'examiner avec autant de détails la réponse militaire au bilinguisme institutionnel prôné depuis par l'État fédéral. Il est tout aussi satisfaisant de voir apparaître bien expliquées les causes des échecs ou des retards dans l'implantation de cette politique ou encore, les craintes, légitimes ou non (comme par exemple le spectre de l'armée bicéphale), qui ont d'abord animé la réponse militaire. Les lacunes actuelles à ce chapitre, et elles sont nombreuses, proviennent en fait des résistances qui se sont manifestées dès le départ, et en particulier dans les années soixante-dix, alors que le gouvernement Trudeau tenait les rennes du pouvoir et paraissait être tout dévoué à l'idéal du bilinguisme. Sans excuser personne, les auteurs brossent un tableau neutre, mais combien décourageant quelquefois, de la situation. C'est à mon avis un ouvrage de qualité qui s'inscrit dans la même veine que le premier tome. Bravo aux auteurs! Je souhaite personnellement que ces derniers poursuivent leurs travaux au-delà de l'année 1988, où une réforme importante de la législation linguistique fédérale, particulièrement au niveau de la langue de travail au sein des institutions fédérales, a eu cours.

*Faculté de droit  
Section de droit civil  
Université d'Ottawa*

ANDRÉ BRAËN